



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
81^{ème} session
Rome, 15 décembre 2022

FR

UNIDROIT 2022
A.G. (81) 1
Original: anglais
octobre 2022

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021-2022
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2022-2023
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (81) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021 (A.G. (81) 2)
5. Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2023 – 2025 (A.G. (81) 3)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2021 (A.G. (81) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2022 (A.G. (81) 5)
8. Arriérés de contributions des États membres (A.G. (81) 6)
9. Approbation du projet de Budget pour 2023 et observations soumises par les États membres (A.G. (81) 7)
10. Mise à jour du nouveau système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (A.G. (81) 8)
11. Divers.

ANNOTATIONS**Point No. 1 – Ouverture de la session**

1. La 81^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 15 décembre 2022 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 10 h.

Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2022 - 2023

2. Le Ministre plénipotentiaire Stefano Zanini (Italie) a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2021-2022. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les États membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7(7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe des États d'Asie de nommer le Président pour la période 2022-2023.